

Miss T. Kelly

DÉCLARATIONS ET DISCOURS



CANADA

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

N° 70/12

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA ET LE TIERS-MONDE

Allocution du secrétaire d'État aux Affaires
extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, à
l'Université de Toronto, le 18 septembre 1970.

En juin dernier je publiais au nom du Gouvernement une série de documents sous la rubrique "Politique étrangère au service des Canadiens". Rien de plus simple que ce titre, qui, pourtant, exprimait clairement l'objectif que poursuivait le Gouvernement en entreprenant de faire une revue fondamentale et générale des relations politiques et opérations du Canada à l'échelle internationale. Il s'agissait de scruter la politique étrangère du pays en fonction de nos intérêts nationaux de base, de parvenir à des conclusions quant à l'efficacité de cette politique en regard de la position du Canada dans le monde de 1970, d'identifier les secteurs où des changements s'imposaient et de donner de nouvelles directives pour l'avenir.

Ce soir, je parlerai de la "politique étrangère du Canada et du tiers-monde". J'entrerai plus tard dans le vif du sujet, si vous avez la patience de me suivre. Mais je voudrais d'abord vous dire quelques mots sur la politique étrangère du Canada dans son ensemble. Je commencerai par analyser avec vous les documents du Gouvernement sur la politique étrangère, vous dire ce qu'ils sont au juste, puis pourquoi et comment on les a écrits. Dans une certaine mesure, ils sont l'expression de décisions rendues par le Gouvernement. Dans une certaine mesure aussi, ils font connaître la ligne que le Gouvernement entend suivre. A cet égard, ils sont des énoncés de politique de la part du Gouvernement. Mais beaucoup plus encore, ces documents, et en particulier le document général, formulent les vues du Gouvernement. Ils formulent dis-je, ses vues sur le monde tel qu'il existe aujourd'hui, sur la place du Canada dans ce monde, sur les objectifs nationaux que poursuit le Canada et sur la façon de les poursuivre et de les réaliser dans leur dimension internationale. Quand il exprime ses vues, le Gouvernement engage le débat et recherche la participation du plus vaste auditoire possible, et, à toutes fins pratiques, il dit ceci: "Voici notre façon de voir les choses: quelle est la vôtre?" Si nous voulons que cette petite plante fragile et délicate qu'on appelle la démocratie de participation s'épanouisse et porte des fruits, il faut que le public intéressé apprenne à engager le dialogue avec le Gouvernement sur les questions en jeu et que le Gouvernement aussi apprenne à profiter d'un tel dialogue.